

L'UROC vous informe

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024 : QUELS MOYENS DE PAIEMENT UTILISER ?

Sur les sites des épreuves olympiques et les boutiques officielles des JO, les paiements ne pourront être effectués, qu'au moyen d'une carte bancaire VISA ou en espèces.

Les personnes détentrices de cartes bancaires d'autres réseaux (Mastercard, American Express...) devront payer en espèces ou pourront obtenir sans frais supplémentaires des cartes bancaires VISA temporaires :

- physiques et prépayées de 150 euros maximum, sur place à des guichets VISA,
- virtuelles via une application téléchargeable sur votre téléphone et de 150 € maximum par chargement. Ces cartes VISA temporaires serviront à régler les achats sur les stands (commerces, restauration) se situant sur les sites olympiques et les boutiques officielles des JO. Elles seront valides jusqu'à fin 2024 et pourront être utilisées dans tous les endroits où VISA est accepté.

Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 : quels moyens de paiement utiliser ?
| Institut national de la consommation (inc-conso.fr)